

Les deux côtés de la médaille

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

QUÉBEC, le mardi 17 février 2015

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Un maximum de jeunes sur le marché du travail - Ententes avec les 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, est heureux d'annoncer que des ententes ont été convenues avec l'ensemble des 110 carrefours jeunesse-emploi du Québec. Ces ententes représentent un investissement de 45,5 millions pour les jeunes. Elles tiennent compte de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser une meilleure participation au marché du travail des jeunes âgés de moins de 35 ans.

« Dès le moment où j'ai annoncé notre intention de modifier le mode de fonctionnement nous liant aux carrefours jeunesse-emploi, j'ai mentionné l'importance de ce partenariat qui nous unit depuis plus de 15 ans. Le gouvernement du Québec est heureux de pouvoir continuer à les compter parmi son réseau de partenaires. Nous saluons l'ouverture des carrefours jeunesse-emploi et de leurs représentants. Nous poursuivons tous le même objectif : aider les jeunes éloignés du marché du travail à améliorer leur employabilité et se trouver un emploi », a expliqué le ministre.

Ainsi, à compter du 1^{er} avril 2015, le partenariat avec les carrefours jeunesse-emploi sera basé sur des ententes de service selon des modalités comparables à celles prévues pour plus de 300 autres organismes œuvrant en employabilité. Les services financés par le Ministère devront être orientés vers l'intégration en emploi et viseront prioritairement les jeunes prestataires d'une aide financière de dernier recours et ceux admissibles à l'assurance-emploi. Tous les jeunes pourront recevoir des services des carrefours jeunesse-emploi.

« Dans un contexte où plus de 725 000 emplois seront disponibles entre 2013 et 2017, dont 53 % seront à pourvoir par les jeunes, nous devons nous assurer qu'un maximum de jeunes puissent bénéficier de ces occasions. Nos jeunes seront mieux accompagnés dans leur cheminement vers l'emploi et pourront participer pleinement au développement social et économique du Québec », a affirmé le ministre.

Source :

Julie White
Attachée de presse
Cabinet du ministre de
l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 643-4810

Renseignements :

David McKeown
Direction des communications
Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale
Tél. : 418 646-0425, poste
61087

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINTE-ADÈLE, le mercredi 18 février 2015

CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI : les deux côtés de la médaille!

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. François Blais, a bel et bien autorisé la signature d'ententes avec l'ensemble des carrefours jeunesse-emploi (CJE) du Québec. Toutefois, le virage à 180 degrés imposé par le Ministère s'apparente à un véritable coup de force, dans un total manque de respect envers ses partenaires de longue date.

En effet :

- Les Conseils d'administration des CJE ont eu 9 jours, à la fin novembre 2014, pour signifier à la direction d'Emploi-Québec leur intention de poursuivre un partenariat de plus de 15 ans.
- À la fin janvier, après des semaines d'attente sans information, les directions des CJE ont eu 14 jours pour transformer leur mission en achat de service, au profit des Centres locaux d'emploi (CLE). Tout devait être remis le 6 février 2015 à midi.
- Par cette opération, les CJE ont perdu leur subvention pour soutenir leur mission. Du même coup, ils ont perdu leur capacité de développer un plan d'action local. Des pans complets de services et d'initiatives jeunesse vont disparaître dans chaque communauté.

Monsieur le ministre Blais est complètement dans le déni lorsqu'il utilise un ton léger pour parler de ces nouvelles ententes convenues avec l'ensemble des CJE. Nous croyons, au contraire, qu'elles auront de lourdes conséquences sur les services offerts à la jeunesse du Québec :

Des milliers de jeunes ne pourront plus recevoir les services des CJE!

- À partir du 1^{er} avril 2015, les CJE devront exclure les étudiants, les travailleurs autonomes, les jeunes adultes en emploi précaire, les jeunes en réflexion pour un avenir meilleur, les jeunes en quête d'information, etc.
- Leurs interventions seront encadrées de façon stricte, contrôlées par un cadre administratif et financier rigide. Le profil des jeunes qui auront accès aux services des CJE sera accepté ou refusé en fonction des priorités des CLE.
- Il est fini ce temps où tous les jeunes qui frappaient à la porte de leur CJE se faisaient accueillir d'un « *Salut, qu'est-ce que je peux faire pour toi aujourd'hui?* »
- Les CJE seront mis en compétition avec les 300 organismes œuvrant en employabilité. Tout le monde visera la même clientèle, alors qu'à ce jour chacun avait sa mission propre et son offre de service à la

jeunesse, originale et adaptée à son milieu.

- Comment les jeunes pourront-ils participer au boum de l'emploi promis (725 000 emplois disponibles entre 2013 et 2017, selon le ministre) alors qu'une grande partie de ceux-ci n'auront plus accès au soutien offert par leur CJE?

Les CJE auraient souhaité collaborer avec le Ministère pour trouver une formule inclusive. Selon nous, l'impact évident de ce coup de force sera qu'un nombre important de jeunes sera mis de côté. Ceux-ci auront de la difficulté à participer pleinement au développement social et économique du Québec, contrairement à ce que dit le ministre dans son communiqué.

Qu'à cela ne tienne, les CJE du Québec sont en train de faire le bilan des pertes pour la jeunesse et pour leur communauté. Un Groupe stratégique de 44 CJE se mobilise actuellement pour proposer au gouvernement des alternatives, afin d'assurer l'accès de tous les jeunes du Québec à leur CJE.

Quelle tristesse, monsieur le ministre Blais... Pourtant, votre gouvernement a entre les mains un instrument puissant et unique, véritable patrimoine communautaire au service de notre jeunesse. Il faut protéger cet investissement crucial pour le Québec.

— 30 —

Source :

Marie-Claude Desjardins

*Collectif autonome des Carrefour jeunesse emploi du Québec
450-745-1300*

Renseignements :

Cathie Desmarais

*Carrefour jeunesse-emploi Desjardins
418-833-6008*

Diane Hamelin

*Carrefour jeunesse emploi des Moulins
450-492-0088*

Nicholas Imonti

*Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville
514-912-8179*

Ronald Ménard

*Carrefour jeunesse-emploi Avignon-Bonaventure
418-534-3993*

Martine Morissette

*Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais
819-561-7712*

Yves Picard

*Carrefour jeunesse-emploi Marquette et Ouest-de-l'Île
514-914-3497*